

ATTESTATION DES VACCINATIONS OBLIGATOIRES

En série Pro ASSP

Je soussigné(e) Dr

Certifie que

est à jour de ses vaccinations suivantes :

DT. Polio

Hépatite B : A jour

En cours

Date :

Cachet et signature :

* Au cours de leur formation professionnelle, les élèves peuvent être conduits à faire des stages auprès de personnes autonomes et dépendantes, en structure (maison de retraite, cliniques et hôpitaux), d'enfants sains (crèche, école maternelle) ou malades (cliniques, hôpitaux...).

« **Le maintien de l'obligation vaccinale contre l'hépatite B des professionnels de santé exposés et des étudiants ou élèves des filières correspondantes** (en vigueur depuis la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991) est donc nécessaire, dans les mêmes conditions que celles qui sont détaillées dans l'instruction du 21 janvier 2014 relative aux modalités d'application de l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du code de la santé publique (notamment les modalités du contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B) ».

Lycée
Général

Lycée
Technologique

Lycée
Professionnel

10 rue de Périgord
CS 47085
31070 Toulouse
Cedex 7

lycee-smdn.org

